

Dans sa série d'interviews avec des décideurs du monde économique, social et politique, une délégation de l'Institut composée de MM. Johan De Leenheer (président),

Guy Stevens (vice-président) et Philip Van Eeckhoute (secrétaire général) a rencontré M. Kris Peeters, administrateur délégué de l'Unizo, la principale organisation représentative des entrepreneurs indépendants en Flandre et à Bruxelles. Il est aussi secrétaire général de la FVIB (Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen). L'occasion pour l'IEC de passer en revue les principaux défis qui attendent les indépendants et les titulaires de professions libérales.

La réforme de l'impôt sur la valeur

IEC : Quel regard portez-vous sur la profession d'expert-comptable et de conseil fiscal ?

Kris Peeters : Diverses enquêtes l'ont démontré, beaucoup de PME font appel aux services d'un expert-comptable et c'est une très bonne chose parce que nous partons du principe qu'un expert-comptable est de par sa formation et son expérience le conseiller idéal pour les PME. De même, pour les conseils fiscaux, je crois que c'est une profession qui a de l'avenir en Belgique et pour lesquelles les PME sont très demandeuses.

IEC : La réforme de l'impôt des sociétés, si tout va bien, aura lieu pour la fin de l'année; que

KRIS PEETERS

pensez-vous globalement de cette réforme, est-ce qu'on va dans le bon sens ou est-ce qu'elle est trop timide ?

Kris Peeters : La réponse est nuancée. D'abord, il est évident que depuis quelques années il y a une dynamique européenne afin de baisser l'impôt des sociétés dans les différents pays européens. C'est donc une dynamique globale à laquelle la Belgique ne peut pas échapper. Ensuite, les marges budgétaires dont nous disposons au niveau belge ne sont hélas pas très grandes... Néanmoins, le gouvernement a décidé de suivre la dynamique européenne. Pour quelle raison ? Parce que le gouvernement est parti du constat que nous n'attirons pas assez d'investisseurs étrangers. La question est évidemment: comment résoudre ce problème ? Le gouvernement s'est emparé de cette question, sans doute trop vite, en réformant l'impôt des sociétés, mais ce n'est là qu'une partie du problème. Bien entendu, cette diminution du taux est une bonne chose mais c'est partiellement du "window dressing" quand on considère la façon dont ce taux est calculé. Chacun sait qu'en Belgique, le taux réel est de 18 % pour les grandes entreprises (non financières) et de 38 % pour les PME. Or, si la base s'élargit au même moment, c'est en fait une sorte de jeu à somme nulle !

pour les PME. Bravo, donc. Mais là où j'ai des craintes, ce sont les fameuses compensations budgétaires: il semblerait que l'on veuille supprimer le régime des amortissements dégressifs. Or, il n'y a rien de plus mauvais pendant une récession. L'élimination de l'amortissement dégressif toucherait de plein fouet les PME.

De plus, vouloir réduire la déductibilité des frais de voiture à 50%, alors qu'ils sont maintenant déductibles à 75%, pose un gros problème. La raison ? La déductibilité resterait plafonnée à 75% à l'impôt des personnes physiques, créant donc un problème d'égalité entre l'impôt des personnes physiques et l'impôt des sociétés. Ici aussi les PME seront confrontées à cette distorsion.

Je ne cite pas d'autres mesures qui, elles aussi, seront sans doute dommageables pour les PME. Nous sommes en fait arrivés dans une situation dans laquelle les PME se posent la question: si tous ces projets risquent de voir le jour, est-ce que ce ne serait pas mieux pour les PME que le gouvernement s'arrête quelques instants afin de mieux préparer cette réforme de l'impôt des sociétés qui ne serait pas neutre budgétairement? Le gouvernement pourrait le faire avec l'aide d'experts, je pense aux experts-comptables et conseils fiscaux, aux organisations de défense des PME, qui ont un

Impôt des sociétés: ajoutée pour les PME?

IEC : Vous êtes contre cet élargissement de la base imposable. Mais le gouvernement peut-il vraiment faire autrement ? Après tout, la déclaration gouvernementale indique bien que la baisse de l'impôt des sociétés doit se faire dans la neutralité budgétaire.

Kris Peeters : Je suis pour une diminution des taux et une simplification de l'impôt des sociétés. Mais alors que les autres pays ont pris en considération l'effet induit de cette baisse sur le plan économique, la Belgique persiste à ne baisser les taux qu'à la condition que cela soit neutre budgétairement. Et je crains même que les PME vont payer l'addition de cette baisse si on n'y fait pas attention. Pourquoi? Parce qu'on a rendu le taux plus sexy afin d'attirer des groupes internationaux. A priori, cela ne pose pas de problème en soi. De plus, on a aussi abaissé les taux réduits

know how en la matière. C'est d'ailleurs ainsi que cela s'est passé à l'étranger.

A l'heure actuelle, les PME doivent se poser la question: est-ce cette réforme de l'impôt des sociétés a une valeur ajoutée pour les PME? Et si on ne fait pas attention, je crains que la réponse sera NON.

IEC : Le projet de réforme de l'impôt des sociétés ne contient pas d'imposition des plus-values: c'est quand même une bonne nouvelle ?

Kris Peeters : Mais pourquoi est-ce qu'on a décidé de ne pas imposer les plus-values sur les actions? Parce que le gouvernement a bien réalisé qu'il faudrait aussi déduire fiscalement les moins-values et donc ce serait une opération nulle ou même négative.



“Dans une période de récession, où les décisions à prendre sont importantes, la qualité des conseils économiques de l'expert-comptable et du conseil fiscal sont d'une grande importance pour aider les PME à affronter la récession dans laquelle l'économie est plongée”.

IEC : La baisse de l'impôt des sociétés ne suffit pas à elle seule à attirer des investisseurs étrangers. Que faudrait-il faire d'autre ?

Kris Peeters : Pour attirer des investissements étrangers, ce n'est pas seulement l'aspect fiscal qui joue, mais également la sécurité juridique. Les investisseurs étrangers doivent avoir une certitude sur la manière dont ils seront taxés. Et comment est-ce qu'on peut les rassurer? Evidemment, par une législation stable et transparente, mais également par un bon système de rulings. A l'instar de ce qui existe aux Pays-Bas. Actuellement, les rulings portent plutôt sur les grandes entreprises. Si on évoque, par exemple, la possibilité de conclure un ruling sur un “transfer pricing”, ce sont des choses qui n'intéressent pas les PME. Pourtant, une PME devrait aussi avoir une certitude sur son régime de taxation. L'Administration

devrait pouvoir assurer cette certitude via un ruling, dans lequel l'expert-comptable ou le conseil fiscal jouerait un rôle. De nos études ressort clairement le fait que 70% des PME font appel à un expert-comptable et/ou un conseil fiscal pour bénéficier de leurs conseils. Il est évident que c'est important aussi pour ces professions d'avoir un ruling élargi dans lequel elles pourront aussi jouer un rôle actif. Je dirais donc, pour clore ce chapitre, que le système des rulings, tel qu'on l'a établi maintenant, n'est pas pertinent pour les PME.

IEC : On va rester toujours dans l'impôt des sociétés, mais plutôt dans le volet psychologique. La volonté d'Alain Zenner de changer la mentalité de l'Administration fiscale, vous y croyez ?

Kris Peeters : Je pense qu'Alain Zenner fait très bien son métier de commissaire au gouvernement chargé de la lutte contre la grande fraude fiscale et la simplification administrative. Il a aussi pris l'initiative de la déclaration TVA électronique et d'autres initiatives, dans lesquelles l'IEC et l'Unizo sont impliqués. Je pense que jusqu'à présent,

Alain Zenner a suivi une très bonne politique, il mérite donc notre soutien. Pour en revenir au changement de culture de l'Administration fiscale, laissez moi rappeler quelques règles: il est établi que pour modifier la culture d'une entreprise, il faut environ 5 ans; pour les autorités publiques, on évoque plutôt le chiffre de 7 ans. Monsieur Zenner aura donc encore longtemps besoin de notre soutien, mais il est important qu'il ait déjà posé les premiers pas pour changer cette culture, cela demande du

*La sécurité juridique
est importante pour
les investisseurs étrangers.*

*Un bon système de
rulings, dans lequel
l'expert-comptable
jouerait un rôle,
pourrait y contribuer.*

temps, mais j'espère que cette dynamique qu'il a commencée ne sera pas arrêtée et restera soutenue.

IEC : L'impôt des personnes physiques a également fait l'objet d'une réduction avec ce nouveau gouvernement: êtes-vous satisfait ou estimez-vous que l'on a été trop timide ?

Kris Peeters : L'évolution est bonne. Je pense qu'on va dans la bonne direction, d'autant que le taux marginal était trop élevé pour les personnes physiques. C'est une bonne chose car auparavant la différence de taxation entre l'IPP et l'ISOC a provoqué une explosion de créations de sociétés. Aux Pays-Bas, pareil phénomène n'a pas eu lieu car la différence de taxation selon que l'on est en personne physique ou en société y est moindre.

IEC : Justement, dans la réforme de l'impôt des sociétés, le taux réduit va aussi diminuer, cela va sans doute inciter des personnes physiques à passer en société. Alors est-ce qu'on ne risque pas un retour de bâton ?

Kris Peeters : Je pense que ce taux réduit à l'impôt des sociétés est justifié pour des PME. Pourquoi? Parce que les PME par leur taille réduite ne peuvent pas se tourner vers d'autres modes alternatifs de financement tels que la Bourse. Pour financer leur croissance, les PME doivent se contenter des bénéfices qu'elles mettent en réserve. Et de ce point de vue, il est évident que les PME doivent bénéficier de taux réduits pour les bénéfices mis en réserve. Et ce gouvernement l'a bien compris. Pour le reste, je pense qu'on ne passe plus en société seulement pour des raisons fiscales, et je trouve cela très positif parce que la création d'une société seulement pour des raisons fiscales, ce n'est pas le bon argument et là aussi, les membres de l'IEC ont un rôle important à jouer afin de convaincre les PME et les indépendants de passer en société seulement quand cela est justifié. Et avec d'autres arguments que l'aspect fiscal, parce que ceux qui le font seulement pour des raisons fiscales auront tôt ou tard des problèmes. Auparavant, chacun devait avoir sa société de patrimoine ou sa société de management, mais au fil du temps, on s'est



rendu compte qu'une société de patrimoine pose quelques problèmes, notamment lorsqu'on veut vendre la maison. De toute façon, les chiffres le montrent, la grande mode de ce type de sociétés est passée.

IEC : Difficile de ne pas évoquer le volet social: que pensez-vous qu'il faudrait faire pour améliorer la situation des indépendants et des professions libérales, au niveau pension, maladie, chômage et cotisations sociales ?

Kris Peeters : Nous avons mené une enquête auprès de nos membres, et la réponse est assez claire: s'il faut fixer des priorités, s'il faut travailler en étapes, les thèmes les plus importants à leurs yeux, ce sont l'incapacité de travail et les pensions. Les allocations familiales et les soins de santé sont aussi importants, mais ils viennent après ces deux priorités. Je pense que leur vision est correcte: quand un expert-comptable indépendant a un accident de voiture, surtout s'il travaille seul, ses revenus chutent à 0 franc et il doit se contenter d'une allocation d'à peu près 15.000 francs par mois. S'il

a des enfants à charge et un bureau qu'il ne peut pas fermer directement ou vendre, il se retrouve confronté à de graves problèmes. Même si le gouvernement a déjà amélioré cette situation, je crois que ce n'est pas assez. Nous demandons au gouvernement qu'il fasse

“Ne serait-il pas mieux pour les PME que le Gouvernement prépare la réforme de l'impôt des sociétés qui ne serait pas neutre budgétairement? On peut se poser la question.”



“L’expert-comptable et le conseil fiscal doivent convaincre les PME et les indépendants de passer en société seulement quand cela est justifié. Ceux qui le font seulement pour des raisons fiscales auront tôt ou tard des problèmes”.

un plan échelonné sur le temps, dans lequel il s’engage à résoudre ces problèmes.

Un autre élément très important dont nous parlons aussi avec les experts-comptables et les conseils fiscaux, c’est la possibilité de se créer une pension complémentaire. Bien entendu, nous pourrions avoir le même statut social que les salariés mais cela implique que nous devons payer 40% de nos revenus en contribution. L’indépendant ne veut pas cela. Il dit en substance : nous avons besoin de cet argent pour d’autres choses. Cela veut dire qu’il y a une politique à deux voies. Qu’il faut un système légal avec un revenu minimum garanti, et une amélioration de la pension et du régime d’incapacité de travail, mais à côté de cela, il faudra continuer à favoriser un système volontaire. Je pense que cela est très, très important afin d’améliorer le statut social. Je pense qu’on doit améliorer la solidarité entre les indépendants et les professions libérales évidemment. Chez Unizo, nous sommes favorables pour réaliser cela, mais pas seuls évidemment. Si l’IEC et les autres groupes sont d’accord pour aller dans cette direction nous sommes prêts à en discuter avec Messieurs Vandenbroucke et Daems.

IEC : Les professions économiques sont aujourd’hui regroupées au sein du Conseil supérieur des professions économiques. Bien entendu, si les rapports sont aujourd’hui excellents entre les différents instituts et que de nombreuses collaborations existent, il n’en reste pas moins que ces trois instituts représentent trois catégories

professionnelles différentes. Pensez-vous que les politiques et le monde économique font bien la distinction entre ces différentes professions ?

Kris Peeters : Pas toujours, mais les choses sont en train de changer. Les réviseurs d’entreprises ont une mission légale bien définie, tandis que les comptables et les fiscalistes agréés sont davantage focalisés sur l’élaboration des comptes annuels. De leur côté, les experts-comptables ont davantage un rôle de conseil économique et financier auprès des chefs d’entreprises ainsi qu’un rôle de contrôle. Les conseils fiscaux, de leur côté, assument un rôle spécifique dans le cadre de la fiscalité. Il est clair que les PME ont et auront davantage besoin de conseils sur le plan économique. Et je crois qu’en la matière, l’expert-comptable et le conseil fiscal sont les mieux à même de répondre aux attentes des dirigeants de PME. Pour ma part, je ne fais pas de mélange entre les trois catégories professionnelles et je suis conscient de chaque spécificité ainsi que des différences de formation. C’est la raison pour laquelle je plaide pour l’usage maximal des compétences des membres de l’IEC auprès des nombreuses PME que compte notre pays. Dans une période de récession, où les décisions à prendre sont importantes, la qualité des conseils économiques de l’expert-comptable sont d’une grande importance pour aider les PME à affronter la récession dans laquelle l’économie est plongée. Je ne doute pas que les experts-comptables et les conseils fiscaux seront à la hauteur de ce défi.